



# INFORMATIONS MUNICIPALES

## Février 2021



### Petite enfance

Le nombre d'assistantes maternelles aujourd'hui est insuffisant pour couvrir la demande d'accueil des jeunes enfants sur la commune. C'est un élément important qui conditionne l'installation de nouvelles familles et qui a un impact direct sur l'école du village. L'expérience démontre que des enfants gardés à l'extérieur reviennent rarement pour leur scolarité. Il est donc crucial de pouvoir proposer une offre de garde suffisante dès la naissance des enfants.

#### Un projet de MAM à Fontanès

Suite à l'abandon du projet de micro-crèche en fin d'année dernière, la municipalité a initié un projet de création d'une maison d'assistants maternels (MAM). Des contacts sont pris avec des professionnels et avec un propriétaire pour la mise à disposition d'un logement. Une réunion d'information, pour les professionnels uniquement, se tiendra à la Maison du Plâtre **samedi 27 février à 10h**, dans le respect des gestes barrières et sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire.

Que vous soyez parents à la recherche d'un mode de garde pour votre enfant, en réflexion sur la profession d'assistant maternel ou intéressés pour rejoindre une MAM, contactez Huguette THIZY au 06 42 99 82 34.

#### Devenir assistant maternel

L'assistant maternel accueille des enfants (maximum 4) de façon non permanente à domicile ou en maison d'assistants maternels et est salarié des parents qui lui en confient la garde. Il peut également être salarié d'une micro-crèche. Il doit proposer un lieu de vie où l'enfant puisse grandir, s'éveiller, être écouté et respecté, encourager l'enfant dans ses acquisitions et veiller à son bon développement physique, affectif, émotionnel et psychique, tout en respectant les valeurs éducatives des parents.

Pour exercer, l'assistant maternel doit être titulaire d'un **agrément**, valable 5 ans, délivré par le Président du Conseil Départemental.

Une évaluation sur les conditions d'accueil est effectuée à son domicile par un professionnel du service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) afin d'évaluer les conditions matérielles du logement et la sécurité de l'environnement. Au cours de cette rencontre, le candidat s'entretient avec un professionnel de la petite enfance et répond à des questions sur l'enfant, sa vision de la profession et la façon dont il envisage de la pratiquer. Il doit démontrer sa capacité à communiquer son sens de l'organisation, ses aptitudes éducatives et pédagogiques. Cette visite d'évaluation déterminera l'accord ou le refus de l'agrément, ainsi que le nombre de places attribuées.

Le candidat doit aussi passer un examen médical chez le médecin de son choix.

**Formation** obligatoire de 127 heures dispensée par le Département dont :

- 80 heures avant l'accueil du premier enfant + 7 heures d'initiation aux gestes de premiers secours,
- 40 heures après l'accueil du premier enfant,
- A l'issue de la formation, présentation à l'épreuve de l'unité professionnelle 1 et 3 du Certificat d'Aptitude Professionnelle Accompagnement Educatif Petite Enfance (CAP AEPE).

Aide financière : pour aménager son logement, l'assistant maternel peut bénéficier de deux **types d'aide financière** allouée par les caisses d'allocations familiales : une **prime d'installation** de 300 € destinée aux personnes nouvellement agrées et le **prêt d'amélioration de l'habitat à taux zéro**, sous réserve de remplir les conditions prédéfinies.

Retrouvez toutes les informations sur le site du Département de la Loire : [https://www.loire.fr/jcms/lw\\_1332874/devenir-assistant-e-maternel-le](https://www.loire.fr/jcms/lw_1332874/devenir-assistant-e-maternel-le)

### Témoignage d'une assistante maternelle

A la naissance de mon dernier enfant, j'ai pris la décision de changer de métier pour voir grandir mes enfants au lieu de les faire garder toute la journée et ne profitant d'eux que le week-end. Comme une évidence, j'ai choisi le métier d'assistante maternelle, je ne l'ai jamais regretté et je le fais avec passion. Par ce métier, j'accompagne les enfants, pendant quelques années, pour leur permettre de bien grandir et leur apporter, en complément des parents, ce dont ils ont besoin en étant à l'écoute. J'aime cette relation affective qui se crée entre l'enfant et moi. Suivant mes besoins, j'utilise les services du relais qui est toujours là pour répondre à mes questions. Je participe aux temps collectifs quand l'enfant est en âge de prendre du plaisir à ces moments de partage. Le fait d'y participer permet à l'enfant de s'intégrer et de jouer avec un groupe d'enfants, autre que celui qu'il retrouve chez sa "nounou". Les ateliers d'éveil musical et de psychomotricité sont aussi très utiles. Les enfants ont tous gardé de très bons souvenirs des temps collectifs à la Maison du Plâtre avec Anne.

### Le relais d'assistants maternels, parents, enfants (RAMPE)

Les relais sont des structures gérées par des associations ou des communes ou communautés de communes ou des centres sociaux. Le responsable est généralement un professionnel de la petite enfance, très souvent un éducateur de jeunes enfants. Fontanès fait partie du relais intercommunal « L'Espace Petite Enfance » basé à Saint-Héand. Il est géré par une association et fonctionne grâce aux subventions de la CAF et des municipalités.

### **Ses missions principales**

- Gérer l'offre et la demande d'accueil du jeune enfant.
- Accompagner parents, assistants maternels et gardes à domicile d'un point de vue administratif, législatif et également éducatif et pédagogique (établissement du contrat de travail, formation continue...).
- Aider les professionnels à contribuer à l'épanouissement des enfants, par des rencontres avec d'autres professionnels, des soirées thématiques, des formations, du soutien et de l'écoute dans leur profession au quotidien.
- Inciter les assistants maternels agrées à participer à la vie sociale et à la dynamique petite enfance de la commune.

- Contribuer à aider les assistants maternels agréés ou gardes à domicile à sortir d'un possible isolement.
- Conduire des médiations en cas de litige entre parents et professionnels.
- Proposer des temps collectifs pour des rencontres autour de jeux, activités et animations pour les enfants accompagnés de leur assistant maternel ou garde à domicile ou de leur parent.
- Proposer des soirées d'informations ou de formations à l'attention des professionnels et/ou des parents.

Retrouvez les informations relatives au relais sur le site internet : <http://www.saint-heand.fr/Le-relais-l-le-des-enfants.html>.

Le relais est joignable au 04.77.30.93.82.

## Incivilités déchets

Depuis quelques temps, nous observons de trop nombreux manquements aux bonnes règles de dépôt des différents déchets ménagers : déchets sortis trop tôt, encombrants et déchets de chantier mis avec les bacs jaunes...

Voici un rappel des règles, qui s'appuie sur l'arrêté municipal en vigueur du 11 mars 2008.

	Collecte et dépose	Dépose	Bacs
Ordures ménagères (sacs noirs)	Une fois par semaine, le jeudi matin	La veille au soir à partir de 19h	Les bacs situés à proximité de la Maison du Plâtre et du château <b>sont réservés aux usagers des locaux de ces deux lieux.</b> Des points de rassemblement ont été créés pour les riverains de proximité dans certains hameaux, impasse de l'Arsenal et pour le haut de la rue des Alpes.
Tri sélectif (sacs jaunes)	Une fois tous les quinze jours, les semaines paires, le mercredi matin		

### La collecte sélective (sacs jaunes) :

Sont concernés : bouteilles et flacons en plastique, boîtes de conserves, canettes, barquettes aluminium et aérosol, journaux, enveloppes, courriers, livres, emballages (petits cartons...) et briques en carton. **Tout doit être mis en sacs.** Les gros cartons, les bâches, les déchets de démolitions ou constructions, les déchets verts sont à amener à la déchèterie par les usagers.

### La collecte du verre :

Trois containers pour le verre (bouteilles, flacons, pots et bocaux) sont implantés sur la commune, au Pilon, à la Maison du Plâtre, à l'entrée du château.

La vaisselle, la faïence, les pots en terre, les vitres et miroirs et les plats de cuisine sont à déposer dans le bac à ordures ménagères.

Les déchèteries de Saint-Étienne Métropole (SEM), par exemple Saint-Héand ou Saint-Jean-Bonnefonds, sont à la disposition des particuliers pour gérer les déchets volumineux ou toxiques qui ne sont acceptés ni dans les bacs à ordures ménagères ni dans les bacs jaunes. Leur transport est à la charge des particuliers, **ce n'est le rôle ni des services de ramassage de SEM ni des agents municipaux.**

### Article 5 de l'arrêté municipal du 11 mars 2008 :

Toute présentation à la collecte sur la voie publique de déchets ménagers et assimilés qui serait faite sans utiliser les bacs et sacs fournis par la communauté et tout dépôt qui serait fait en dehors des fréquences, jours et heures de collecte en fonction du type, de la collecte concernée tels que définis ci-dessus, sont interdits.

Les contraventions seront constatées par procès-verbaux et pourront donner lieu aux poursuites prévues par les textes en vigueur. Les contrevenants sont notamment passibles des amendes prévues pour les contraventions de voirie et par assimilation en fonction du caractère de gravité.

- 1<sup>ère</sup> classe : 11 € (erreur de jour ou d'horaire de dépose, erreur sur la nature de la collecte, collecte non présentée dans les récipients réglementaires, bacs, quelle qu'en soit la nature).
- 2<sup>ème</sup> classe : 35 € (dépôts sauvages, récipient créant un risque pour la sécurité des personnes).
- 3<sup>ème</sup> classe : 68 € (récidive dûment constatée aux infractions ci-dessus).

Plus d'informations sur les solutions de recyclage, les bons réflexes à adopter sur : [saint-etienne-metropole.fr](http://saint-etienne-metropole.fr). Infos déchets 0 800 882 735 (appel gratuit depuis un poste fixe).

## ⊕ Covid-19 : Rappel de quelques règles

**Le port du masque** est obligatoire dans l'espace public (extérieur comme intérieur) sur le territoire de Saint-Etienne Métropole, donc à Fontanès.

Les exceptions :

- personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical justifiant de cette dérogation,
- personnes exerçant une activité physique individuelle, au titre de la course à pied ou du vélo, l'obligation redevient applicable dès que la dite activité cesse,
- sportifs de haut niveau dans le cadre de leur activité professionnelle,
- personnes circulant sur les chemins de randonnées à l'exception des zones habitées et urbanisées.

Il est conseillé de ne pas se réunir à plus de six personnes en milieu privé. Les rassemblements sur la voie publique mettant en présence de manière simultanée plus de 6 personnes sont interdits.

Depuis le mardi 15 décembre, le **couvre-feu** est entré en vigueur, les déplacements sont interdits de 18h à 6h. Certains déplacements sont toutefois autorisés durant ces horaires mais sont soumis à des règles strictes :

- Motif impérieux
- Se munir d'une attestation de déplacement dérogatoire (ou d'une attestation de déplacement professionnel si tel est le cas) et d'une pièce d'identité.

### **Tenue de réunions :**

**La préfecture précise qu'il est fortement recommandé de reporter les réunions ou assemblées générales.** Elles doivent sinon être organisées en distanciel par les moyens de visioconférence. Il est toutefois possible de se réunir en présentiel, s'il existe une obligation statutaire ou autre empêchant la tenue à distance. Il s'agit de cocher le motif « convocation administrative » sur l'attestation de déplacement dérogatoire et de se munir d'un justificatif tel que la convocation nominative pour la réunion ou l'assemblée.

Outre l'obligation de porter un masque de protection, de se laver les mains (ou gel hydroalcoolique), ces réunions s'organisent dans les conditions suivantes :

- Les personnes accueillies ont une place assise.
- Une distance minimale d'un siège est laissée entre chaque personne ou chaque groupe dans la limite de six personnes venant ensemble ou ayant réservé ensemble et vivant dans le même foyer.
- Chaque salle a un nombre maximal de participants autorisé, il doit être respecté.
- Il est interdit de partager un moment convivial (boire, manger) avant, pendant ou après la réunion.

### Pratique d'activités :

Les adultes :

- Le sport et l'activité physique en plein air sont autorisés **seulement en individuel** durant les horaires du couvre-feu, dans le respect des gestes barrières et en évitant tout rassemblement.
- La pratique du sport en salle est interdite.

Les mineurs :

- La pratique du sport en salle est interdite, dans le cadre scolaire et dans le cadre associatif.
- La pratique du sport est autorisée à l'extérieur dans le respect des règles sanitaires.
- Les activités extra-scolaires non sportives en espace clos sont permises.

*Pour information : la piscine du Val d'Onzon est fermée.*

Les **lieux de culte** sont autorisés à ouvrir et les offices à s'y dérouler dans le respect d'un protocole sanitaire et d'une organisation permettant de laisser une distance minimale de deux emplacements entre chaque personne ou entité familiale et de n'occuper qu'une rangée sur deux.

## Assainissement en hausse, eau potable en baisse...

Depuis 2014, la compétence **assainissement** est exercée pleinement par Saint-Étienne Métropole. A cette date un prix de convergence a été fixé pour les communes de la métropole, afin que tous les habitants payent le même prix pour assainir les eaux usées. Petit rappel : la redevance assainissement est payée avec la facture d'eau potable en fonction des m<sup>3</sup> d'eau potable consommée. Le prix de convergence de la redevance assainissement, d'un montant de 1,57 €/m<sup>3</sup> d'eau potable consommée, doit être atteint par toutes les communes en 2026. Les investissements à venir, dont une part importante imposée par la mise en conformité des installations d'épuration et des réseaux, sont très élevés. Après 5 ans sans prise en compte du taux de l'inflation, le conseil métropolitain a voté la hausse du prix de convergence à 1,74 € à l'horizon 2026, soit environ +10%, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

A l'automne 2022, les délégations de service publique d'**eau potable** de 10 communes, dont Fontanès, et les régies publiques de 3 communes arrivent à échéance. Ces 13 communes du bassin « Furan », dont Saint-Étienne, sont alimentées partiellement ou totalement par les barrages de Haute-Loire, via la station de potabilisation de Solaure. Fontanès, qui actuellement a l'eau la plus chère de la métropole (trois fois plus que Saint-Étienne), devrait voir une baisse importante du prix de l'eau potable à partir de 2023.

## De nouveaux visages dans le personnel communal

Plusieurs arrêts de travail sont en cours actuellement au sein du personnel communal. Ainsi nous accueillons :

- Hervé THIZY sur le poste de Michel GRATALOUP
- sur le poste de Danielle POULAT : Christelle FALGON, puis Eve BAFFIER et enfin Camille ROCHE.

Nous souhaitons un bon rétablissement à Michel, Danielle et Christelle.

## Illiwap : suivre l'actualité de la commune en temps réel



En fin d'année dernière, la municipalité a souscrit une adhésion à l'application Illiwap. L'adhésion est actuellement financée par Saint-Etienne Métropole pour les 53 communes qui la composent.

Cette application permet de recevoir les informations de la commune directement sur son smartphone : évènements, réunions, animations, incidents, coupures d'eau ou d'électricité, alertes météo, etc...

Son téléchargement est gratuit, sans inscription (pas d'email, pas de numéro de téléphone, aucune coordonnée) et n'est lié à aucun opérateur de téléphonie. Elle fonctionne partout sur la planète et est désactivable d'un simple clic.

Elle permet aussi à ses abonnés de pouvoir effectuer des signalements : un accident, un arbre tombé, etc... Les administrateurs de l'application (élus et agents municipaux) peuvent alors intervenir suivant le besoin.

La commune est suivie déjà par plus de 200 personnes, alors n'hésitez plus, rejoignez-nous !

## Grippe aviaire

Depuis novembre 2020, le département de la Loire est placé en zone à risque élevé concernant l'influenza aviaire hautement pathogène. Les derniers cas d'influenza aviaire en France ont démontré que la principale source de contamination était la faune sauvage. La priorité pour prévenir la contamination des volailles domestiques est donc d'éviter tout contact entre les oiseaux sauvages et les volailles de votre basse-cour.

Des restrictions et précautions particulières sont indispensables pour tout détenteur de volailles et oiseaux :

- 1) Hébergez vos oiseaux dans un enclos fermé.
- 2) Aucune volaille (canards et volailles) de votre basse-cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des volailles d'un élevage professionnel.
- 3) Hébergez les canards séparés des autres volailles.
- 4) Exercez une surveillance quotidienne de vos oiseaux.
- 5) Limitez l'accès de votre basse-cour (l'endroit où vous détenez vos oiseaux) aux seules personnes indispensables à son entretien.
- 6) Protégez votre stock d'aliments des oiseaux sauvages.

- 7) Nourrissez et abreuvez vos volailles à l'intérieur du poulailler (pour éviter que les oiseaux sauvages viennent manger dans votre basse-cour).
- 8) Protégez et entreposez la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination (oiseaux sauvages, cadavres de volailles, rongeurs...)
- 9) N'utilisez pas de l'eau stockée à l'extérieur pour nettoyer votre basse-cour (eau de mare, de ruisseau, de pluie collectée...).
- 10) Nettoyez et désinfectez régulièrement votre poulailler et le matériel utilisé pour votre basse-cour.

En cas d'alerte liée à l'influenza aviaire, un confinement de vos volailles doit pouvoir être réalisé : obligation d'empêcher tout contact entre les basses-cours et les oiseaux sauvages. En cas de doute, contactez au plus vite votre vétérinaire ou la Direction Départementale de la Protection des Populations.

Contact : Direction Départementale de la Protection des Populations - Service Populations Animales  
Tél : 04 77 43 44 44 ; mail : [ddpp-pa@loire.gouv.fr](mailto:ddpp-pa@loire.gouv.fr)

## Monoxyde de carbone : comment prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès par an. Il peut être émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...).

Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

- Avant l'hiver, faire vérifier ses installations de chauffage et ses conduits de fumée par un professionnel qualifié.
- Veiller toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion.
- Pour se chauffer, ne jamais utiliser des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero...
- En cas d'installation d'un groupe électrogène, le placer impérativement à l'extérieur des bâtiments.

En savoir plus : <https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/exposition-a-des-substances-chimiques/monoxydede-carbone>  
<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/attention-aux-intoxications-au-monoxyde-de-carbone-0>

## Grand prix cycliste de Saint-Etienne

Cette année, la course cycliste organisée par l'ECSEL (Espoir Cycliste Saint-Etienne Loire) passera sur la commune **le samedi 27 mars 2020**. Le parcours emprunte la RM6 arrivant de Saint-Christo-en-Jarez, puis la RM3 jusqu'au Pilon avant de repartir vers Saint-Héand par la RM54.

La **circulation sera perturbée entre 12h et 16h30** environ, et ne sera autorisée que dans le sens de la course. Des signaleurs bénévoles seront postés aux différents carrefours recoupant le parcours afin d'assurer la sécurité des coureurs. Respectons les instructions qui seront données le cas échéant.

A ce titre, l'équipe des signaleurs recrute des bénévoles pour gérer la circulation de cet après-midi sportif. Pour cela, contacter le référent sur la commune : Sébastien KIEFFER, au 06 03 91 30 29.

## Coupe du monde de rugby 2023

Saint-Étienne Métropole accueillera la Coupe du monde de Rugby 2023. Quatre rencontres de poules se dérouleront au stade Geoffroy-Guichard (du 8 septembre au 21 octobre).

Programme campus 2023 : Tu as entre 18 et 30 ans et tu voudrais travailler dans le monde du sport ? Campus 2023 est le programme de recrutement d'apprentis lancé par le GIP France 2023, organisateur de la Coupe du monde de Rugby France 2023. À l'échelon national, 4000 apprentis seront recrutés, dont certains seront réservés pour notre région. L'objectif est de professionnaliser l'administration des clubs, des comités, des ligues de rugby. D'un côté, la théorie, avec une vraie formation en alternance dans les trois niveaux de formation proposés (Bac / Bac + 3 / Bac +5), de l'autre, la pratique. Quand tu ne seras pas en cours, tu travailleras sous le statut d'apprenti dans un club, un comité, une ligue. Plus d'informations : [www.campus2023.rugby](http://www.campus2023.rugby)

Programme Famille 2023 : Vous voulez être certains d'avoir une place dans les tribunes de Geoffroy-Guichard, rejoignez la Famille 2023 et ainsi bénéficiez d'informations et d'avantages exclusifs, et notamment, dès mars 2021, d'une pré-vente des packs « Saint-Étienne » avant l'ouverture de la billetterie au grand public. Plus d'informations : <https://tickets.rugbyworldcup.com/fr/>

## Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie

	Vacances scolaires		Hors vacances scolaires	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	9h à 12h		9h à 12h	
Mardi		14h à 17h		14h à 18h30*
Mercredi			9h à 12h	
Jeudi		14h à 17h		14h à 18h30*
Vendredi				15h à 17h
Samedi			9h à 11h lendemain conseil municipal	

\* 14h à 17h30 pendant la période de couvre-feu





# Du côté des associations



## MJC

Cette année, tout le monde le sait a été plus que particulière... Au-delà de l'impact qu'a eu la Covid-19 sur nos vies personnelles et professionnelles, elle nous a donné et nous donne encore du fil à retordre dans notre mission associative.

La MJC est rythmée au fil de l'année d'actions festives permettant de réunir les habitants du village. Notre but est de pouvoir faciliter les rencontres, la culture, les échanges intergénérationnels, offrir la possibilité aux habitants de se divertir, donner l'accès à des activités, etc. Nous organisons des réunions avec les membres du bureau, nous orchestrons des conseils d'administration, et préparons une assemblée générale invitant ainsi tous les membres de la MJC et autres acteurs associatifs du village. Toutes ces actions ont bien été mises à mal depuis un an...

A la rentrée de septembre, nous avons fait le choix d'équiper la Maison du Plâtre de gel hydroalcoolique, et autres matériels de désinfection. Notre devoir, en tant qu'association accueillant du public, était de fournir aux animateurs des masques afin qu'ils puissent assurer leurs cours en toute sécurité, de créer des fiches d'émargement s'il y a des cas positifs, de s'assurer du bon respect des gestes barrières.

Afin d'assurer le bon déroulement des activités, nous avons dû revoir nos cours de maths et tenter de résoudre certains problèmes... Combien de m<sup>2</sup> par personne pour pratiquer son activité en toute sécurité ? Que faire lorsque leur nombre est trop important ?

Octobre : nouveau couperet ! Il faut de nouveau jongler avec les décisions du gouvernement, guettant chaque déclaration, décryptant chaque restriction, répondre aux interrogations des adhérents, ainsi que celles de nos employés (remboursements, compléments des salaires, déclarations des heures) etc.

Reprendra, reprendra pas ! Organiser, décaler, reporter, annuler... Communiquer, le plus vite possible à nos adhérents et autres partenaires pour anticiper au mieux les choses. Il y a sûrement eu des loupés, des malentendus, mais nous avons fait et faisons encore notre maximum pour être les plus réactifs possibles.

Côté membres du bureau, nous continuons nos réunions en visio et essayons de voir la lumière au bout du tunnel, de mettre de côté nos frustrations d'avoir mis tous nos projets en suspens.

**Nous avons hâte de pouvoir vous retrouver** au cinéma, d'échanger autour d'un café au KOZ'KAFFÉ, de faire une partie de jeu lors d'une soirée crêpes, nous avons hâte d'arpenter les rues du village le 11 novembre, de vous croiser au détour d'un chemin le 1<sup>er</sup> week-end de mai, de danser et chanter au concert d'été... Alors, en attendant, prenez soin de vous et soyez convaincus de notre désir de retrouver toutes nos bonnes habitudes.

# Bibliothèque

Malgré le contexte sanitaire qui nous contraint dans nos déplacements et nos activités, l'équipe de la bibliothèque est heureuse de pouvoir continuer à accueillir les lecteurs presque comme avant ! Les seules contraintes imposées sont le port du masque (à partir de 6 ans), le lavage des mains et le nombre de personnes limité dans le local.

Vous aurez tout le loisir de choisir parmi les quelques 2000 ouvrages présentés à la bibliothèque, livres adultes, albums enfants, BD... et DVD.

Les bibliothécaires sont à votre disposition pour vous conseiller, vous faire partager leurs coups de cœur. Tous les mois, une navette de la médiathèque départementale de la Loire dépose les réservations commandées, n'hésitez pas à leur faire part de vos souhaits de titres et d'auteurs !

**Des nouveautés en livres adultes et enfants ont été mises en circulation ces dernières semaines, venez les découvrir !**

L'animation le Coin des Histoires n'est pas reconduite pour le moment, nous vous informerons dès que ce sera possible.

Nous vous accueillons les dimanches et les mercredis de 10h à 12h (pas de permanences les mercredis pendant les vacances scolaires).

## BAB-UL-MUSSARAT

Pour la troisième fois, nous sommes contraints de reporter à une date ultérieure **la journée repas et assemblée générale** de l'association que nous avons fixée le **dimanche 28 mars**.

Dans la mesure où la situation le permettra, celle-ci aura lieu le dimanche 14 novembre 2021 à la Maison du Plâtre.

De plus, toujours sous réserve de l'évolution des contraintes, nous envisageons une **journée conviviale avec pique-nique partagé le dimanche 27 juin**.

Des informations supplémentaires seront communiquées en temps voulu.

## APE

Concernant les actions prévues par L'APE pour les trois prochains mois, il y aurait (le tout au conditionnel évidemment)

- Le **carnaval et la vente de pizzas le vendredi 12 mars**.
- Les **photos de fratries** courant avril (sous réserve de beau temps). Un doodle sera envoyé aux parents pour choisir une date et un créneau afin d'organiser ça dans le strict respect des consignes sanitaires.
- La traditionnelle **vente des chocolats de Pâques**.

L'APE, comme les autres associations du village, s'est vue contrainte d'annuler certaines actions mais a néanmoins pu maintenir l'Arbre de Noël et la vente des brioches.

---

## AGENDA

En raison des incertitudes liées à la situation sanitaire, aucune manifestation n'est annoncée pour les deux mois à venir.

Retrouvez cette Feuille d'Informations Municipales [enrichie de photos et d'illustrations](#) sur le site internet de la commune.

